

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 2 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 2 mai 2022 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

La séance est tenue en public selon les directives de santé du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie COVID-19.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

43 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h01.

2022-05-131

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2022-05-132

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2022

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Dix (10) citoyens ont posé les questions suivantes:

1) DAVE EVANS:

Concerning the situation with the fire department, what is the Town doing?

Réponse (du maire Burcombe): The Town has hired a human resources consultant to meet with the Town administration and the firemen. The firemen have decided to unionize, so the steps have become more formal. The first meeting with the consultant is May 4th.

2) MAURICE PRIMEAU

Il y a un lot vacant au coin des rues Oak et William. Des gens viennent y déposer leurs déchets organiques (branches, etc.). Le matériel est maintenant plus haut que le niveau naturel du terrain. C'est une propriété privée. Il y a un nouveau propriétaire. Est-ce qu'il est au courant de ce qui se passe?

Réponse (du maire Burcombe): C'est l'emprise de l'ancien chemin de fer. Des gens déposent des choses sur ce terrain depuis longtemps, et ce avec la permission du propriétaire. Nous allons aviser le nouveau propriétaire de la situation.

3) RON GLOWE

He thanks the Town for the work done grading Fisher's Point Road. Dany St. Pierre, who has a house on Fisher's Point, knows of a product that specially treats the road and makes it last in better condition for longer.

With Ricova, the waste collection services are often not done on time. The water level is very high. With the recent winds, he has lost some of his shoreline and may lose a tree. He knows the lake well, and is willing to help the Town monitor and control the water levels.

Réponse (du maire Burcombe): There are still ongoing problems with Ricova. We are continuing to work with them.

He will advise public works to look into the product mentioned for the roads. The water level is kept high purposely in the spring. However, no rain is forecast for the next two weeks, so the level should go down.

4) HÉLÈNE DROUIN

Est-ce que le bureau touristique sera ouvert à temps plein cet été?

Réponse (du directeur général Gilbert Arel): L'administration est en train de planifier le calendrier et la gestion du personnel pour le bureau touristique. L'idée est d'ouvrir le bureau autant que possible.

5) ROBERT HACKETT

At the last meeting, he made recommendations to improve the demolition by-law and process. He sent a written submission to councillors Patterson and Judge. He asks that a copy be sent to the Town clerk.

Concerning gravel roads, he says the Town has improved. However, the Town makes them too wide. This means that gravel and other materials are wasted by falling into the ditch. This is not done in Hatley, where the gravel roads are in much better condition. This also endangers trees lining these roads. He is willing to take the elected members for a tour to show them the problem areas.

Réponse (du maire Burcombe): il remercie l'intervenant pour ses commentaires. Ils sont notés. Son document sera envoyé au greffier.

6) SID YOUSRI

Concerning the issues between the Town and the fire department, he emphasizes that safety has to be the main concern. It is not just a human resources issue.

Réponse (du maire Burcombe): We are starting with the human resources issue. He has been involved with safety issues since 1971, so he knows it is important. The current issues will be dealt with between the Town and the fire department. The Town will not be making announcement on social media. The issues cannot be discussed tonight.

7) MARC ROLLAND

Au sujet du projet de règlement sur la location à court terme, il veut que la ville explique le statut du règlement et le processus référendaire à venir.

Réponse (du greffier Owen Falquero): le 29 avril était la date limite pour la réception des demandes pour tenir un référendum. Il y a deux groupes qui ont déposé assez de demandes de participation à un référendum pour procéder à la prochaine étape, le registre. Un groupe veut interdire complètement la location à court terme à Lac-Brome, et a l'intention que le projet de règlement 596-12 ne soit jamais adopté. L'autre groupe veut que la Ville permette la location à court terme partout dans la Ville presque sans condition, et que le projet de règlement 596-12 soit moins strict. Nous sommes alors face à des positions contradictoires au sujet de la location à court terme.

La prochaine étape est la tenue d'un registre. Ce registre aura lieu sur 1 ou 2 jours lors de ce mois. Un seuil approximatif de 255 signatures serait nécessaire afin de forcer la tenue d'un référendum. Si le nombre de signatures nécessaires est atteint, le Conseil peut en tout temps retirer le projet de règlement 596-12 au lieu de tenir un référendum.

Les modalités et détails du registre seront élaborés dans les prochains jours par moi-même, nos avocats, et les représentants du Ministère des Affaires municipales. Le tout sera annoncé dans un avis public, possiblement la semaine prochaine.

Il y a une question qui a été soulevée à plusieurs reprises. C'est très important de comprendre la situation en ce qui concerne les résidences

principales (l'adresse où on habite, l'adresse qu'on déclare au gouvernement du Québec). Dans le projet de règlement 596-12, le Conseil propose de permettre la location à court terme dans les résidences principales jusqu'à un maximum de 50% du temps. Selon la loi 67 québécoise, nous avons jusqu'en mars 2023 pour adopter un règlement encadrant la location dans les résidences principales. S'il n'y a pas de règlement adopté d'ici mars 2023, par force de la loi 67, la location à court terme dans les résidences principales deviendra permise partout sur le territoire de la Ville en tout temps de plein droit. C'est possible que cette situation n'ait pas été totalement comprise par ceux qui sont impliqués, mais c'est un enjeu important dans ce dossier. Il reste 9 ou 10 mois à la Ville pour faire adopter un règlement, au moins pour les résidences principales, sinon nous serons obligés de permettre l'usage de plein droit.

8) CHANTAL BRODEUR

Elle fait mention de Bromont, Sutton, Shefford, et Potton. Elle dit que la location à court terme n'est pas permise ou est limitée dans ces Villes. Elle demande qu'un comité de citoyens soit formé afin de travailler le dossier de la location à court terme. Elle fait mention d'un article dans la Presse à ce sujet. Elle demande pourquoi la Ville veut élargir les zones où cet usage serait permis, au lieu de garder les zones existantes. Elle est d'opinion que le projet de règlement donne davantage à une minorité de personnes. Elle croit qu'il y a la possibilité d'un compromis si les gens se parlent davantage.

Réponse (du maire Burcombe): la Ville a tenu une consultation publique assistée par beaucoup de personnes. La Ville a tenu un sondage en été 2021. Le résultat montre des opinions très différentes sur la location à court terme. Les élus ont pris connaissance de l'article dans la Presse. De procéder avec le projet de règlement est la décision du Conseil suite aux opinions exprimées dans le sondage, la consultation publique, et ailleurs. Le règlement propose d'encadrer l'usage, surtout avec les conditions appliquées aux résidences secondaires. Il y a beaucoup de citoyens qui ne sont pas d'accord avec le projet 596-12 parce qu'ils veulent éliminer certaines des conditions qui s'y trouvent. On ne peut pas satisfaire tout le monde.

9) QUESTION ÉCRITE DE MARC PELLETIER

Quelles sont les conclusions de la Ville après cette première année de projet pilote pour le sentier de ski de fond? Quels sont les développements en lien avec votre projet de collecte locale de nos appareils électroniques?

Réponse (du directeur général Gilbert Arel): C'était un projet pilote. La compagnie GAL avait le contrat cette année. Nous regardons la possibilité d'intégrer le service au sein de la Ville pour l'année prochaine. La Ville va regarder comment modifier l'emplacement des tracés, surtout dans le tronçon entre Victoria et Lakeside (possiblement une voie seulement de ski de fond).

(Réponse du conseiller Lee Patterson): Pour la collecte des appareils électroniques, il y a un commerçant de la région qui a montré un certain intérêt à cette possibilité. Les discussions doivent se poursuivre. Il y a beaucoup de questions et détails à régler.

10) TOMMY MCGOVERN

Concerning the fire service, is the mutual aid agreement still in place? Which fire station do I put on my insurance.

Réponse (du maire Burcombe): Yes, the mutual aid agreement is in place. You don't have to indicate a particular fire station. Thensurer knows your address and knows where the surrounding fire stations are.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1. ADMINISTRATION

2022-05-133

4.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer: 355 697,34\$
- Chèques émis # 22-06: 178 746,67\$

ADOPTÉ

4.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1. Décomptes progressifs

2022-05-134

4.1.2.1.1. AO VLB2021-09 - Excavation St-Pierre & Tremblay

ATTENDU la facture 023299 pour le paiement du décompte progressif #1 de la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay inc. au montant de **75 630,73\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO VLB2021-09 (Travaux d'installation de systèmes de captage et traitement d'eau brute, stockage et distribution d'eau potable, construction du réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire et usine de traitement des eaux usées - parc de maisons mobiles West-Brome);

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projet Génipur;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 (facture 023299) de la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay inc. au montant de **75 630,73\$**, taxes

incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO VLB2021-09 (Travaux d'installation de systèmes de captage et traitement d'eau brute, stockage et distribution d'eau potable, construction du réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire et usine de traitement des eaux usées - parc de maisons mobiles West-Brome), ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2022-05-135

4.1.2.1.2. AO VLB2016-25 - Génipur

ATTENDU les factures 9503 et 9624-A pour les paiements des décomptes progressifs 23 et 24 de la compagnie Génipur aux montants respectifs de **9 679,56\$** et **8 321,38\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO 2016-25 Parc de maisons mobiles de West-Brome;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les paiements à la compagnie Génipur des décomptes progressifs #23 (facture 9503) au montant de **9 679,56\$**, taxes incluses, et #24 (facture 9624-A), au montant de **8 321,38\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO 2016-25 Parc de maisons mobiles de West-Brome, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

4.1.2.2. Factures et dépenses diverses

4.1.3. Ententes, contrats et mandats

2022-05-136

4.1.3.1. Octroi de contrat - AO VLB2022-02 Camion 6 roues 4X4 et équipement

ATTENDU QUE l'appel d'offres AO VLB2022-02 pour l'achat d'un camion 6 roues;

ATTENDU QUE la Ville a reçu la soumission suivante dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
AEBI Schmidt Canada inc.	335 727,00\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de AEBI Schmidt Canada inc. au montant de **355 727,00\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, directeur des Travaux publics et des Services techniques, d'accepter la soumission de AEBI Schmidt Canada inc.;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à AEBI Schmidt Canada inc. le contrat AO VLB2022-02 - Camion 6 roues 4x4 et équipement au montant de **335 727,00\$**, taxes incluses.

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même le Règlement 2021-06 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition de divers véhicules pour la Ville de Lac-Brome) et remboursable sur une période de dix (10) années.

ADOPTÉ

2022-05-137

4.1.3.2. Octroi de contrat - Service d'architecture et génie structural - Terrasse Carke

ATTENDU QUE le Conseil veut aménager un bloc sanitaire sur le site du nouveau parc Terrasse Carke à Bondville;

ATTENDU QUE le plan retenu doit se conformer aux normes du programme Primada en ce qui concerne l'accessibilité aux personnes âgées;

ATTENDU QUE la Ville a demandé deux (2) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
ADSP	59 787,00\$
Favreau Blais associés architectes	42 540,75\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Favreau Blais associés architectes au montant de **42 540,75\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, directeur des Travaux publics et des Services techniques, d'accepter la soumission de Favreau Blais associés architectes;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Favreau Blais associés architectes le contrat pour services professionnels d'architecture et génie structural au parc Terrasse Carke au montant de **42 540,75\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2022-05-138

4.1.3.3. Octroi de contrat - Réparation de routes - Scellement de fissures - chemins Brome et Mont-Écho

ATTENDU QUE le Conseil désire réparer les fissures qui se trouvent sur les chemins Brome et Mont-Écho;

ATTENDU QUE la Ville a demandé deux (2) soumissions de spécialistes dans le domaine et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (\$/ mètre linéaire)
Permaroute	1,23\$
Lignes Maska	1,21\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Lignes Maska au montant de **1,21\$ par mètre linéaire**;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, directeur des Travaux publics et des Services techniques, d'accepter la soumission de Lignes Maska;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Lignes Maska. le contrat pour le scellement de fissures sur les chemins Brome et Mont-Écho au montant de **1,21\$ par mètre linéaire**, pour un montant maximal de **30 000,00\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2022-05-139

4.1.3.4. Octroi de contrat - Bail - Cantine à la Plage Douglass

ATTENDU le désir du Conseil de permettre l'opération de la cantine à la Plage Douglass;

ATTENDU le bail négocié avec Mme Jessica Page pour la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023, au montant de 300\$ par mois pour les mois de juin à septembre et 100\$ pour les autres mois;

ATTENDU la recommandation de Martin Lussier, directeur *par intérim* du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire d'accepter le bail;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil octroie le contrat de bail pour la cantine à la Plage Douglass à Jessica Page;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, le bail, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2022-05-140

4.1.3.5. Octroi de contrat - Entente de service - Gestion et promotion du marché public

ATTENDU QUE le Conseil désire renouveler l'entente avec Marché d'Ici pour la gestion du marché public à Lac-Brome pour la saison 2022;

ATTENDU QUE Marché D'Ici gère le marché public depuis 2018, et accepte de continuer la gestion selon les termes de l'Entente de service, et ce, au montant de **28 000\$**, plus taxes;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement total de **28 000,00\$**, plus taxes, à Marché D'ici pour la gestion du marché public à Lac-Brome pour la saison 2022;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente de service avec Marché D'Ici pour la gestion du marché public à Lac-Brome pour la saison 2022, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2022-05-141

4.1.3.6. Octroi de contrat - La caravane littéraire du FIL à Lac-Brome - ententes entre la Ville, le Festival international de la littérature et Théâtre Lac-Brome

ATTENDU QUE le Conseil désire soutenir la tenue de l'événement *La caravane littéraire du FIL à Lac-Brome* en mai 2022;

ATTENDU QUE l'organisme Festival international de la littérature (FIL) offre de présenter quatre événements comprenant tous les éléments nécessaires à la représentation;

ATTENDU QUE le Théâtre Lac-Brome accepte de rendre accessible les espaces du théâtre ainsi que les services techniques pour la tenue de ces quatre événements;

ATTENDU QUE la Ville veuille faciliter la tenue du festival en signant des ententes distinctes avec le FIL et le Théâtre Lac-Brome;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le paiement total de **12 000,00\$** à Festival international de la littérature pour la présentation de quatre événements au programme de *La caravane littéraire du FIL à Lac-Brome*;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, des ententes de service avec Le Festival international de la littérature et le Théâtre Lac-Brome en lien avec la tenue du festival *La caravane littéraire du FIL à Lac-Brome*, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2022-05-142

4.1.3.7. Octroi de contrat - Abri d'horticulture

ATTENDU QUE le département d'horticulture de la Ville a besoin d'un abri pour l'entreposage de leurs équipements et pour l'aménagement paysager;

ATTENDU QUE la Ville a demandé deux (2) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Permodome	52 886,20\$

Megadome	62 828,09\$
----------	-------------

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Permodome au montant de 52 886,20\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la soumission de Megadome comprend une porte de garage et une porte-piéton que Permodome ne pouvait pas offrir;

ATTENDU QUE la soumission de Megadome comprend une garantie de 15 ans, et que la soumission de Permodome offre une garantie de 5 ans;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, directeur des Travaux publics et des Services techniques, d'accepter la soumission de Megadome;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Megadome le contrat pour un abri d'entreposage pour le département d'horticulture au montant de **62 878,09\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds de roulement de la Ville de Lac-Brome et remboursée sur une période de sept (7) ans, à compter de l'année 2023.

ADOPTÉ

2022-05-143

4.1.3.8. Mandat de signature - Protocole d'entente - Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation - Mise aux normes des infrastructures d'eau du parc de maisons mobiles West-Brome

ATTENDU QUE la Ville a reçu une subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offrant une aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle station de production d'eau potable et d'un réseau d'aqueduc de 1.1 km, ainsi que la construction d'une station de traitement d'eaux usées, le tout au parc de maisons mobiles de West-Brome;

ATTENDU QUE le MAMH exige la signature d'un Protocole d'entente avec la Ville en lien avec cette aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, à signer, pour et au nom de la Ville, le Protocole d'entente avec le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de construction d'une nouvelle station de production d'eau potable et d'un réseau d'aqueduc de 1.1 km et la construction d'une station de traitement d'eaux usées au parc de maisons mobiles de West-Brome, ou tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

4.1.4. Ressources humaines

4.1.5. Divers

2022-05-144

4.1.5.1. Annulation des soldes résiduaire - règlements d'emprunt

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU' une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la Ville de Lac-Brome modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

2. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Lac-Brome informe le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés en annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Lac-Brome demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'annexe;

QU' une copie certifiée conforme à la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

4.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

4.2.1.1. Règlement 615-2 modifiant le règlement 615 concernant la paix, l'ordre et les nuisances - Avis de motion et Présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à la Séance ordinaire du Conseil du 6 2022, le règlement 615-2 Modifiant le règlement 615 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par M. Patterson, qui en mentionne l'objet et portée. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

4.2.2. Règlements - Adoption

2022-05-145

4.2.2.1. Règlement 2021-14 - règlement décrétant une dépense de 3 466 000\$ et un emprunt de 3 466 000\$ afin de financer de nouvelles conduites du réseau d'égout et du

réseau d'aqueduc ainsi qu'une station d'eau potable et usine de traitement des eaux usées dans le parc de maisons mobiles de West-Brome de Ville de Lac-Brome - Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du projet de règlement 2021-14 étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 décembre 2021;

ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que la portée, le coût et, s'il y a lieu, mode de financement et mode de paiement et de remboursement respectifs;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2021-14 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

ATTENDU QUE le conseiller a formellement déposé le projet de règlement 2021-14 lors de la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2022;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2021-14 Règlement décrétant une dépense de 3 466 000\$ et un emprunt de 3 466 000 \$ afin de financer de nouvelles conduites du réseau d'égout et du réseau d'aqueduc ainsi qu'une station d'eau potable et usine de traitement des eaux usées dans le Parc de maisons mobiles de West-Brome de Ville de Lac-Brome.*

ADOPTÉ

5. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement.

5.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 19 avril 2022.

5.3. DEMANDE(S) DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

5.4. DEMANDE(S) DE DÉROGATION MINEURE

5.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

5.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

5.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.

2022-05-146

5.7.1. Lots 4 196 244, 4 196 243 et 3 940 242, 52 Sanborn, zone AF-6-H5, district de West-Brome-Iron-Hill

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil reporte ce dossier.

ADOPTÉ

5.8. Autres

2022-05-147

5.8.1. Demande d'occupation du domaine public - 34, rue de la Baie-Rock-Island

ATTENDU le Règlement 2017-04 (Règlement sur l'occupation du domaine public);

ATTENDU le dépôt d'une demande d'occupation permanente du domaine public présentée par le propriétaire du lot 4 264 934, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande vise l'occupation permanente d'une partie du lot 4 267 625, cadastre du Québec, propriété de la Ville, sur une longueur de 2 mètres et une largeur de 5 mètres pour une entrée charretière;

ATTENDU QUE la demande est conforme;

ATTENDU QUE Robert Daniel, directeur des Travaux publics et des Services techniques, ne s'objecte pas à l'approbation de cette demande;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise l'occupation permanente du domaine public pour le lot 4 267 625 selon la demande présentée par le propriétaire du lot 4 264 934;

QUE le Conseil ordonne au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de délivrer cette autorisation sur preuve de toutes autres conditions applicables en vertu du Règlement 2017-04;

QUE cette autorisation est conditionnelle à ce que le demandeur signe un acte notarié de servitude. Tous les frais de la préparation et signature de l'acte notarié seront payés par le demandeur;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2022-05-148

5.8.2. PPCMOI rue Julien - Lots 6 422 143 à 6 422 150 - Adoption du second projet

Second projet de résolution relatif au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Adoption du second projet

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a adopté le Règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE ce règlement permet au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU la demande du Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les lots 6 422 143 à 6 422 150, rue Julien, zone UC-4-L13;

ATTENDU QUE la demande comprend quatre dérogations;

DÉROGATION NUMÉRO 1

ATTENDU QUE le demandeur propose sept (7) bâtiments principaux, dont quatre (4) de ceux-ci qui comprendraient douze (12) logements;

ATTENDU QUE la grille des spécifications des usages du règlement de zonage no. 596 autorise un maximum de 8 logements par bâtiment pour la zone concernée;

DÉROGATION NUMÉRO 2

ATTENDU QUE le demandeur propose également quatre (4) bâtiments principaux dont la hauteur en mètres serait de 14,02 mètres;

ATTENDU QUE la grille des normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 autorise une hauteur maximale en mètres de douze (12) mètres pour la zone concernée;

DÉROGATION NUMÉRO 3

ATTENDU QUE le demandeur propose également quatre (4) bâtiments avec trois (3) étages;

ATTENDU QUE la grille des normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 autorise un nombre d'étages maximaux de deux (2) pour la zone concernée;

DÉROGATION NUMÉRO 4

ATTENDU QUE le demandeur propose aussi des marges avant dérogatoires, pour cinq (5) des bâtiments principaux, de l'ordre de: 8,63 mètres, 8,56 mètres, 7,8 mètres, 9,09 mètres et 9,32 mètres;

ATTENDU QUE la grille des normes d'implantation du règlement de zonage no. 596 autorise une marge avant minimale de 10,5 mètres pour la zone concernée;

ATTENDU QU' une réunion de consultation publique a eu lieu le 26 avril 2022, à 19h, au Centre Lac-Brome;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des opinions exprimées lors de cette séance de consultation;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil adopte, en vertu du Règlement numéro 406 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un second projet de résolution relatif au PPCMOI aux lots 6422 143 à 6 422 150, zone UC-4-L13, ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation;

QUE le Conseil adopte ce second projet de PPCMOI selon les documents soumis par le demandeur avec la demande, selon les engagements écrits du demandeur, et sujet aux conditions suivantes :

i) Qu'un plan de végétalisation complète de la bande riveraine du cours d'eau soit déposé;

ii) Qu'une proposition d'aménagement d'un sentier public soit déposée;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE le Conseil demande au greffier d'entreprendre le processus référendaire selon la loi.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

Le conseiller Patrick Ouvrard fait mention des sujets suivants:

i) en avril, il y a eu 14 interventions du Service d'incendie et 43 des premiers répondants;

ii) le comité de sécurité nautique a tenu sa première réunion. Cela s'est bien passé. La prochaine réunion est la semaine prochaine;

iii) M. Ouvrard mentionne que le différend entre la Ville et les pompiers le préoccupe personnellement et qu'il prend la situation au sérieux; comme c'est le cas pour les autres conseillers. À cause de leur rôle, ils ne peuvent pas s'impliquer directement dans le processus. Il invite donc les membres du Service incendie à participer au processus de médiation et d'énoncer leurs demandes et préoccupations, et ce, afin que les conseillers puissent bien comprendre les enjeux.

2022-05-149

6.2. Patrouille nautique - Désignations

ATTENDU l'article 196 de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;

ATTENDU QU' il y a lieu de désigner les membres d'une patrouille nautique autorisés à surveiller les plans d'eau de la Ville de Lac-Brome pour l'application de la réglementation associée à ladite Loi;

ATTENDU QU' il y a également lieu de désigner ces mêmes personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes à titre de membres de la patrouille nautique estivale de la Ville :

messieurs **William Giard, Félix-Antoine Voyer et Noa Bergeron;**

QUE le Conseil désigne les membres de cette patrouille pour assurer l'application des règlements suivants :

- Règlements sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- Règlements sur les petits bâtiments;
- Règlements sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- Règlement sur le domaine hydrique de l'État;
- Toute réglementation municipale applicable ;

QUE le Conseil demande au ministre des Transports du Canada de désigner ces personnes à titre d'«agents de l'autorité» au sens de 196(1) de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;

QUE le Conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'autoriser lesdites personnes à délivrer des constats d'infraction en son nom;

QUE le Conseil désigne également ces personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires investis de tous les pouvoirs, droits et obligations conférés par la réglementation municipale et la législation provinciale, notamment, mais non limitativement, les règlements d'urbanisme de la Ville ainsi que la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE ces désignations (patrouilleurs nautiques et inspecteurs municipaux) sont pour la seule période estivale 2022.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1. Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport mensuel du service des Travaux publics et des Services techniques.

La conseillère Shelley Judge fait mention des sujets suivants:

- i) c'est la saison des nids de poules. Les employés des travaux publics font des réparations partout sur le territoire de la Ville;
- ii) le projet d'infrastructure au parc des maisons mobiles de West-Brome a commencé.

2022-05-150

7.2. Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES)

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet «Projet particulier d'amélioration» (PPA) du

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE le numéro de dossier est le 00030825-1-46075 (16) - 2021-04-21-23;
- ATTENDU QUE le réseau pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :
- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
 - 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
 - 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;
- ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;
- ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les dépenses d'un montant de **323 086\$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, numéro de dossier est le 00030825-1 - 46075 (16) - 2021-04-21-23, conformément au ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt des rapports mensuels du Service des Loisirs, du Tourisme, de la Culture et de la Vie communautaire.

Le conseiller Pierre Laplante fait mention des sujets suivants:

- i) les Services communautaires travaillent présentement sur les célébrations du 50e anniversaire de la Ville de Lac-Brome;
- ii) le Service des loisirs est en période de recrutement pour un poste saisonnier de coordonnateur.

8.2. Demande de contribution financière

2022-05-151

8.2.1. Demande de contribution financière - Festival du cinéma de Knowlton

ATTENDU la résolution 2022-02-055, dans laquelle le Conseil a autorisé une contribution financière de **13 000\$** au Festival du cinéma de Knowlton;

ATTENDU QUE le Festival du cinéma de Knowlton prévoyait se faire octroyer une aide financière du programme Pacte Brome-Missisquoi, mais que cette aide n'a pas encore été approuvée;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise au Festival du cinéma de Knowlton une contribution financière supplémentaire de **6 000\$** pour l'année 2022 seulement;

QUE cette contribution financière sera remboursé si une aide financière est approuvée pour l'année 2022 dans le cadre du Programme Pacte Brome-Missisquoi ;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, toute entente document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2022-05-152

8.2.2. Autres demandes de contribution financière

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contributions financières aux activités des organismes suivants:

- Knowlton Academy 7 500,00\$
- École Saint-Édouard 7 500,00\$

ADOPTÉ

2022-05-153

8.3. Demandes d'utilisation du domaine public

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise l'utilisation du domaine public pour les activités suivantes aux conditions d'utilisation énumérées dans les notes de service, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant, et de suivre toute directive en lien avec la santé publique:

1) Centre de bénévolat Mieux-Être - Wellness Volunteer Centre
Événement : Pique-nique / BBQ Lunch pour aînés
Parc des Lions
Mercredi 29 juin 2022 de 11 h à 15 h

2) Sûreté du Québec
Événement : Journée des services d'urgence
Stationnement du Centre Lac-Brome
Mercredi 18 mai 2022 de 9 h à 15 h

3) Comité de la Fête nationale Québécoise du Lac-Brome
Événement: Fête nationale Québécoise du Lac-Brome
Parc des Lions
Vendredi 24 juin 2022 de 13 h à 22 h

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

10. VARIA

2022-05-154

10.1. Proclamation de la Semaine de la santé mentale

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

ATTENDU QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

ATTENDU QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

ATTENDU QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la Ville de Lac-Brome proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉ

2022-05-155

10.2. Changement de la date de la réunion du conseil du 1er août 2022

ATTENDU QUE la résolution 2021-11-382 du Conseil fixant le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2022, notamment une séance le 1er août 2022;

ATTENDU QUE le calendrier des vacances de la construction dans la fonction publique québécoise rend impossible l'adoption le 1er août 2022 certaines résolutions impératives pour la Ville;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la date de la séance ordinaire du Conseil fixée originellement au 1er août 2022 soit changée au 8 août 2022, à 19h00, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11) HÉLÈNE DROUIN

Quand est-ce que la Ville va installer les bouées dans le lac? Qui sont les personnes nommées à la patrouille nautique? Quand est-ce que les membres vont commencer à travailler?

RÉPONSE (du maire Burcombe): La date pour l'installation n'a pas encore été fixée. Nous sommes en contact avec la compagnie qui fait l'installation. Nous aimerions avoir les bouées installées pour la fin de semaine du 21 mai.

Les membres de la patrouille nautique sont des cadets qui étudient la technologie policière et des domaines similaires. Le calendrier sera fixé selon l'achalandage sur le lac et la disponibilité du personnel.

12) STEVEN DESNOYERS

If the Town is spending thousands of dollars on a human resources consultant for the fire department, why doesn't also hire a human resources consultant to manage relations between the Council and the citizens? The mayor made fun of or bullied people coming up to ask questions.

RÉPONSE (du maire Burcombe) : We are trying to work out the issues with the firemen. I am not bullying anybody. They ask questions and I try to give answers.

13) LOUISE POTVIN

Elle demande qu'on explique le processus pour l'adoption du règlement sur la location à court terme.

RÉPONSE (du greffier Owen Falquero): Nous venons de terminer l'étape de réception des demandes pour participer à un référendum. Nous avons reçu plus que le nombre de demandes nécessaires pour procéder à la prochaine étape. Cette étape est la tenue d'un registre demandant la tenue d'un référendum sur le projet de règlement 596-12. Le nombre de signatures nécessaires sera d'environ 250. S'il n'y a pas assez de signatures, le Conseil va adopter la version finale du règlement 596-12 et il entrera en vigueur. S'il y a plus que les signatures requises, le règlement doit être approuvé par

référendum. Le Conseil peut toujours décider de retirer le projet de règlement 596-12. Dans ce cas, nous serions à la case départ. Pour les résidences principales, s'il n'y a pas de règlement en place d'ici mars 2023, la loi provinciale 67 fait en sorte que cet usage sera permis partout sur le territoire de la Ville sans restrictions pour les résidences principales.

14) BENOÎT BOURGON

Il comprend que deux groupes avec des visions très différentes ont fait des demandes pour la tenue d'un référendum sur le projet de règlement 596-12. Il demande au Conseil de ne pas procéder avec le registre pour le projet de règlement 596-12. Il demande plutôt de tenir un référendum sur la question générale: voulez-vous de la location à court terme à Lac-Brome? Si la Ville procède avec la tenue du registre, il y aura assez de signatures pour un référendum. Si le projet 596-12 est rejeté, il n'y aura pas assez de temps pour revenir avec un nouveau projet de règlement avant mars 2023. Le Conseil doit écouter ceux qui sont contre la location à court terme. Quelle sera la question sur le registre?

RÉPONSE (du maire Burcombe): Le Conseil croit que le projet 596-12 est un bon compromis. Il y a beaucoup de citoyens qui sont en faveur de la location à court terme, et il y a beaucoup de personnes qui sont contre cet usage. Ces opinions différentes ont été exprimées dans le sondage, la consultation publique écrite, la séance de consultation publique et les demandes de référendum reçues.

RÉPONSE (du greffier Owen Falquero): Étant donné que les demandes de participation à un référendum soumises par un groupe en particulier ont visé le projet de règlement 596-12 en entier (les articles 1 à 6 inclusivement), le registre va se tenir sur le projet de règlement 596-12 dans son ensemble.

15) ROBERT HACKETT

Concerning public tenders, the Council granted a contract for a truck with only one bidder. In that case, can the town negotiate the amount? Why is the Town granting the contract if there was only one bidder? For the project at the West-brome trailer park, how much is the taxpayer paying? It seems like the private owner is getting a good deal.

RÉPONSE (du directeur général Gilbert Arel) : S'il y a seulement une soumission, la Ville peut essayer de négocier avec le soumissionnaire. Dans ce cas, le prix du contrat octroyé concorde au montant déjà budgété pour cette dépense. Aussi, les Travaux publics ont besoin du camion aussitôt que possible, alors il serait problématique de lancer un nouvel appel d'offres. De plus, nous constatons qu'il y a très peu de camions disponibles sur le marché actuellement.

Pour le projet du parc des maisons mobiles, il est subventionné à 95% par Québec. L'autre 5% sera à la charge du propriétaire. Les payeurs de taxes de la Ville n'auront rien à payer.

16) RON GLOWE

He comments on the high water level on the lake. The waves have already eaten away some of his shoreline and risk killing a tree. Who does he talk to about putting some rock protection along the shore in front of his property?

RÉPONSE (du maire Burcombe): Any request like that has to go through the Minister of the Environment. They don't usually grant that type of request. He can make an application to the Town as a first step.

17) BENOÎT BOURGON

Il constate la présence de 17 pompiers en uniforme dans la salle. Pourquoi est-ce qu'un consultant en ressources humaines est nécessaire pour régler les problématiques entre l'administration et le Service incendie? Dans une Ville de notre taille, pourquoi n'est-il pas possible pour l'administration de rencontrer les pompiers et d'arriver à une solution?

RÉPONSE (du directeur général Gilbert Arel): Le directeur du Service incendie a déjà tenu des réunions avec les pompiers. L'administration a tenu une réunion avec les pompiers. Les pompiers se sont syndicalisés par la suite. Dans les circonstances, le Conseil a jugé bon d'engager un professionnel dans le domaine afin de revoir avec les pompiers et la Ville l'organisation administrative du service et ainsi, arriver à une entente entre les parties.

18) DAVE EVANS

He would like the Town to install a culvert at Union Cemetery in Iron Hill.

RÉPONSE: (du maire Burcombe) : We'll talk to Public Works and look at the issue.

2022-05-156

12. LEVÉE DE LA SÉANCE


*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h23.

ADOPTÉ



Richard Burcombe
Maire



Owen Faiquero
Greffier

